Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260331-DELIB20260307-DE

Commune de LES CHAMPS-GÉRAUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS-GÉRAUX, était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sandrine JUHEL, Maire.

Présents : Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Caroline HAYCOX, Frédéric BEAUCHAMP, Brigitte PETITPAS, Christophe PACE, Anne THIBAULT, Pascal L'HERMITTE, Léa HERVÉ, Clément BRIZARD, Sophie HAMÉON (arrivée à 19h40), Cyril RIBET (arrivé à 19h38), Éric SIMON, Edith PERROQUIN

Absents excusés : Solène HAMELIN
Pouvoir :

Secrétaire de séance : Denis GOUPIL

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 14 votants : 14

OBJET

Désignation des membres des commissions municipales
Délibération n° 2026-03-07

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L2122-22 du CGCT).

Les commissions peuvent être permanentes, c'est-à-dire, se prolonger pendant toute la durée du mandat du conseil municipal, ou temporaires, limitées à une catégorie d'affaires.
Les commissions municipales sont des commissions d'étude.

Les commissions municipales ne peuvent être composée que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin à bulletin secret aux nominations ou aux présentations (art. L2121-21 du CGCT).

Le maire est le président de droit de chaque commission. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Mme le Maire propose de créer les commissions suivantes :
- Finances
- Personnel
- Travaux (voirie, bâtiments)
- Vie locale (informations, communication, associations...)
- Environnement (agriculture, PNR, transition énergétique, chemins ruraux...)
- École et jeunesse

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260331-DELIB20260307-DE

- CCAS
- Appel d'Offres (3 membres titulaires et 3 membres suppléants)

Décision :
M. Clément BRIZARD demande plus d'informations sur la commission « personnel » et M. Frédéric BEAUCHAMP explique le rôle des commissions, l'importance des échanges et des propositions qu'elles peuvent faire au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour la désignation des membres des commissions communales**
- **Valide les commissions suivantes ainsi que ses membres :**
  - **Finances : Frédéric BEAUCHAMP, Caroline HAYCOX, Christophe PACE, Anne THIBAULT, Pascal L'HERMITTE et Clément BRIZARD**
  - **Personnel : Éric SIMON, Anne THIBAULT, Caroline HAYCOX, Denis GOUPIL, Clément BRIZARD, Solène HAMELIN**
  - **Travaux : Caroline HAYCOX, Frédéric BEAUCHAMP, Christophe PACE, Anne THIBAULT, Clément BRIZARD, Cyril RIBET, Éric SIMON, Denis GOUPIL, Brigitte PETITPAS**
  - **Vie locale : Brigitte PETITPAS, Caroline HAYCOX, Pascal L'HERMITTE, Christophe PACE, Sophie HAMÉON, Frédéric BEAUCHAMP, Anne THIBAULT, Léa HERVÉ, Solène HAMELIN**
  - **Environnement : Caroline HAYCOX, Pascal L'HERMITTE, Frédéric BEAUCHAMP, Anne THIBAULT, Clément BRIZARD, Léa HERVÉ, Sophie HAMÉON, Cyril RIBET, Christophe PACE, Denis GOUPIL, Brigitte PETITPAS**
  - **École et jeunesse : Anne THIBAULT, Caroline HAYCOX, Léa HERVÉ, Cyril RIBET, Édith PERROQUIN, Denis GOUPIL**
  - **CCAS : Léa HERVÉ, Caroline HAYCOX, Sophie HAMÉON, Édith PERROQUIN, Virginie BOUAN, Martine GAUDIN, Alain BUSNEL, Patrick SAN MIGUEL, Jacqueline MONNIER, Catherine DESCOMBES, Michel PELLAN**
  - **Appel d'Offres : Titulaires : Frédéric BEAUCHAMP, Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL**
    Suppléants : Christophe PACE, Clément BRIZARD, Caroline HAYCOX

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire,
Denis GOUPIL

Le Maire,
Sandrine JUHEL



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 19/03/2026